

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance n°10 du lundi 7 février 2022 – 18 heures 30 – salle de la mairie

Présents : MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, HAGER Maryvonne, GUILHEM Louis, CELERIER Patrick formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : BELFIORE Mauricette à HAGER Maryvonne, BORREL Marie-Andrée à MARRET Serge, MONIE Florian à SABATIER Sébastien, RIBES Bénédicte à GUILHEM Louis.

Absent(s) excusé(s) : Néant

Absent(s) : Néant

Le Conseil accepte à l'unanimité la nomination de Mme Maryvonne HAGER à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 - Approbation du PV du conseil municipal du 6 décembre 2021 - Présentation Serge MARRET.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 – Cimetière communal :

- **Délibération procédure de régularisation, avant reprise des sépultures sans concession relevant du terrain commun**

Un arrêté municipal visant à une régularisation par les familles est proposé au conseil.

Une lettre recommandée avec accusé de réception sera adressée à chacune d'entre elles ou à leurs descendants connus. Il sera procédé à la pose de petites pancartes sur les sépultures concernées ainsi qu'à un affichage en mairie, au cimetière et sur le site de la commune de la délibération et du plan aux entrées du cimetière.

Les familles ainsi informées pourront régulariser leur situation par :

- l'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une mise en état si besoin au bénéfice de tous les ayants droit de la ou des personnes inhumée(s) si le terrain le permet,
- en faisant procéder à leur charge au transfert du ou des défunts dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière. Des concessions d'une durée de 30 ans au prix de 1€ le M2 leur seront proposées, réponse attendue avant le 9 novembre 2022, de manière à laisser passer la fête de la Toussaint.

Sans réponse des familles, la commune procèdera à la reprise des sépultures et à la réinhumation des corps dans un ossuaire communal.

Cette proposition de délibération est approuvée à l'unanimité

- **Délibération sur les tarifs des concessions – Présentation Louis GUILHEM et Patrick CELERIER**

De nouvelles règles sont établies comme suit :

- un seul type de concessions : trentenaires
- prix d'une concession de terrain pour trente ans (1 m de largeur minimale x 2.50m de longueur x 2 m de profondeur jusqu'à trois places superposées) : 200 € le m2

- prix d'une concession de case en colombarium pour trente ans, pouvant recevoir 2 urnes maximum : 600 €
- prix d'une concession de caveau cinéraire pour trente ans, pouvant recevoir jusqu'à 2 urnes maximum : 600 €

Cette proposition de délibération est approuvée à l'unanimité

3 - Délibération prise de possession d'un immeuble sans maître – rue Violet Le Duc à Tourouzelle - Présentation Patrick CELERIER

Le propriétaire de la maison qui s'élève sur la parcelle A149, sise rue Violet le Duc à Tourouzelle étant décédé sans héritier, cet immeuble de 32 m2 sur 2 niveaux est incorporé dans le domaine communal selon les textes en vigueur. Régularisation chez le notaire à prévoir.

Cette proposition de délibération est approuvée à l'unanimité

4 - Achat parcelle A 1188 à M. et Mme BIAU - Présentation Serge MARRET

La Mairie a fait, en date du 22 juin 2021, une proposition d'achat à M. et Mme BIAU d'une parcelle bétonnée A 1188 de 86 m2 qui jouxte la salle Jean Moulin au prix de 2 500 €. Les propriétaires acceptent de nous la vendre non pas à 2500 m ais à 3 000 € ce que la mairie accepte. Régularisation chez le notaire à prévoir.

5 – Conventions relatives aux PUP tranche ferme PUP ORTEGA et PUP Christophe LANTA, tranche conditionnelle PUP Restocos - Présentation Sébastien Sabatier

Suite à l'appel d'offres lancé par la commune, quatre offres nous sont parvenues au 19 janvier 2022, fin de l'offre globale (Réseau environnement SRI, Frances, Spie Batignolles et SADE) et nous ont été présentées par M. DUNOM du Cabinet CETUR. Après examen des différentes offres, le Cabinet propose de retenir la société Spie Batignolles comme étant la « mieux disante ». Toutefois la Commission des travaux a demandé au Cabinet CETUR de revoir certains postes du devis qui paraissent quelque peu élevés.

Une rencontre a eu lieu avec les frères Lanta (Restocos et les Louades) et Mme Ortega, chemin du Périé pour déterminer de manière précise les parts respectives de chacun.

Une note d'information sera adressée aux propriétaires de terrains classés en zone AU1.

6 – Paiement des factures d'investissement avant vote du Budget Prévisionnel de 2022 - Présentation Patrick CELERIER

Information nous est donnée du paiement de certaines factures d'investissement avant le vote du budget prévisionnel de 2022 qui est à remettre le 15 avril prochain. Il s'agit de :

○ Amazon : 4 purificateurs d'air pour l'école et la mairie	1050,00 €
○ Amazon : bureau + chaises, pour le 1 ^{er} étage mairie	3050,00 €
○ Copy Bureautique : copieur mairie	3708,00 €
○ Ikéa : aménagement 1 ^{er} étage mairie	2840,00 €
○ Annonces légales marché public extension réseaux EU/AEP PUP	290,71 €

Accord à l'unanimité

7 – Adhésion au service de Médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude - Présentation Patrick CELERIER

La Mairie de Tourouzelle est adhérente au service de Médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude depuis 2009. Le Conseil municipal décide de la reconduction tacite pour un an de la convention d'adhésion à cet organisme.

8 - Modification statutaire de l'identité de la communauté des communes avec changement de nom - Présentation Serge MARRET

Lors des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du 15 décembre 2021, la modification statutaire de l'identité de la communauté des communes avec changement de nom a été décidée à la majorité. De ce fait, le Conseil municipal de chaque commune-membre doit se prononcer dans les trois mois sur cette décision. Le Conseil municipal de Tourouzelle approuve à l'unanimité le changement de nom de notre Communauté de communes qui passe de CCRLCM (Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières Minervois) en DCEM (Communauté de Communes « De Corbières en Minervois »).

9 - Vente de la parcelle A716 au lieu-dit Lou Pebre à l'ASA du Canal de Canet - Présentation Serge MARRET

L'ASA de Canet souhaitait acquérir pour 800 € cette parcelle alors que la proposition de la commune s'élevait à 2000 €.

Le Conseil municipal après discussion tombe d'accord sur le prix de 0.14 €/m² soit pour les 8560 m² un montant de 1200 €. Une communication lui sera faite dans ce sens.

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 14 mars et le Conseil municipal suivant au lundi 11 avril 2022

Informations et questions diverses

Affaire ADES Marie-Christine

Il faudra s'assurer que la demande de Mme ADES d'acquisition d'une partie de terrain communal au fond de l'impasse de l'Égalité est toujours d'actualité.

Projet de calendrier des festivités 2022

Le calendrier des festivités 2022 proposé par le Comité d'animations municipal de Tourouzelle est ainsi arrêté :

Janvier : assemblée générale

12 février : repas annuel de l'association

13 mars : vide dressing

18 avril : omelette de Pâques

22 mai : vide grenier

21 juin : feu de la st Jean

25 juin : fête de la musique

13 juillet : bal Fête Nationale

20 août : Cinéma en plein air

11 septembre : journée des associations

22 octobre : fête de la châtaigne et vin nouveau

27 novembre : loto

11 décembre : marché de Noël

Projet de démolition du bâtiment de la Poste et aménagement de l'espace public

Le budget pour une démolition s'élève à 60/75000 € HT alors que pour une rénovation il s'élève à 400 000 € HT. En outre, dans le cadre d'une démolition, l'aménagement sera subventionné.

Le conseil municipal privilégie la démolition du bâtiment de la Poste et si possible de la remise qui y est accolée et de réaménager l'ensemble.

Contrat Compteur Sys

Le contrat qui lie la commune à Compteur Sys prendra fin en 2023 et non en 2022 comme annoncé par erreur lors du Conseil municipal du 6 décembre 2021. Le conseil maintient sa position de dénoncer la convention lors de son échéance.

Proposition réponses de la boîte à idées

Projet Eolien sur la commune de la Bade à la Boulandière – Présentation Sébastien SABATIER et Louis GUILHEM

Le 17 janvier 2022, une réunion de la commission environnement et travaux a eu lieu avec la société Cers-Holding qui relance le projet éolien refusé par la Préfecture. Une série d'investigations supplémentaires va être engagée. Le travail préalable sera présenté officiellement en avril à la DREAL qui émettra peut-être un premier avis.

Les viticulteurs engagés dans ce projet auront des retombées financières. La Mairie pourrait n'en avoir aucune.

La Mairie a demandé communication du dossier présenté et refusé ainsi que les motifs de ce refus.

Une autre question reste posée, ce projet est-il en conformité avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) ?

Demande des époux Josserand de la pose d'une barrière sur le chemin du domaine privé de la commune situé sur la parcelle A 965 près du chemin de Saint Alary

Le SDIS a donné son accord pour l'implantation d'une barrière au bout du chemin communal qui conduit uniquement aux vignes de M. et Mme Josserand pour éviter les dégradations de nuit sur leur propriété.

Dossier de demande de retraite pour invalidité d'un agent CNRACL

Jérémy Cassaigne étant en invalidité ne reprendra pas son travail au sein de l'équipe municipale. Un dossier de demande de retraite pour invalidité a été déposé au plan national.

Questions diverses

Avant mi-juillet quatre lampadaires seront posés rue de la Bade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

